

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2023

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : 09

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal.

Étaient présents :

M. PAGET Olivier - M. CECH Franck - M. LEGAY Olivier - M. TATIBOUËT Bruno - Mme GAUTHEROT Annick - Mme GUENOT Lucienne - Mme SOCIÉ Mathilde - Mme SMEDLEY Marie-Hélène

Absentes excusées : M. André AURIERE - M. GIRINAL Jean Marc

Date de convocation : 31 mars 2023

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier MAGNIN, Maire.

Madame SMEDLEY Marie-Hélène a été élu secrétaire.

1/ Présentation et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2023 :

Après lecture par le Maire du projet de compte-rendu du conseil municipal en date du 28 mars 2023 et en l'absence de remarque, le conseil municipal valide le projet présenté par le Maire.

2/ Fixation des taux sur les taxes locales 2023 :

Le Maire présente l'Etat N° 1259 qui récapitule les taux des taxes locales pour la commune qui se décompose de la manière suivante :

- Taxes foncières bâtie : 31.73 %
- Taxes foncières non bâties : 26.95 %
- Taxes d'habitations : 3.81 %

Il précise que les taux d'impositions de Buthiers sont sensiblement inférieurs aux taux des communes de la même strate du département. Néanmoins compte tenu de la situation sociale, économique actuelle, du taux d'inflation qui contribue à augmenter le taux d'imposition des ménages ainsi que de l'augmentation des taux de la CCPR, le Maire propose de ne pas augmenter les bases pour 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le l'état N°1259 présenté par le Maire et autorise le Maire à le signer,

3/ Vote du budget :

Le Maire présente le budget primitif 2023 qui se décompose comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 121 049.00 €
- Recettes de fonctionnement : 121 049.00 €
- Dépenses d'investissement dont 172 200.00 € de reste à réaliser : 610 225. 52 €
- Recettes d'investissement : 610 225.52 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2023 présenté par le Maire et autorise le Maire à le signer,

9/ questions diverses :

- Comme chaque années, la commune offre la carte avantages jeunes, aux jeunes jusqu'à 25 ans révolu. Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'opération. Le Conseil accepte la proposition. Afin de l'obtenir, il faudra s'inscrire à la mairie.
- Les enfants de Madame Noël, ont contactés Mr le Maire. Ils ont reçu dernièrement un courrier leurs indiquant qu'il y avait deux parcelles, une située rue de la Prairie, l'autre située sur le chemin d'exploitation qui relie Perrouse à l'ancienne décharge, où certains arbres étaient dangereux. Ils vont dans un premier temps, couper les arbres les plus dangereux et demande au Conseil si la commune pourrait être intéressée par ces parcelles d'environ 30 ares. Ceci pour le prix d' 1.00 € symbolique, les frais seraient à la charge de la commune. Le Conseil réfléchi à la proposition.
- PLUI : Le Maire présente le coût du PLUI qui se décompose comme suit :
 - 605 323.03 € dont 384 073.00€ de subventions.
 - Coût à la charge de la CCPR : 221 249.96 €
 - Environ 7000 € par commune soit pour Buthiers 22.63 € /habitants
- Parcelle cadastrale : Un conseiller pose la question de savoir pourquoi certaines parcelles cadastrales changent de numéro. N'ayant jamais eu connaissance de cette information, le Maire se renseignera pour donner la réponse au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Mr MAGNIN Didier, Maire

